

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1407 Décisions concernant les Services Etat

n° 1407

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
25 août 1966

Numéro JO
n° 10 du 01/10/1966

Date du numéro
1 octobre 1966

TEXTE INTÉGRAL

Est accordée, à M. Mansour Nacer, l'autorisation préalable de modifier une maison d'habitation sur le titre foncier n° 1010 à Ambouli (deux pièces, cuisine, salle d'eau, W.C.) . La présente autorisation ne vaut pas permis de construire qui sera délivré par le Commandant de Cercle de Djibouti suivant la procédure réglementaire.